

Intervention de Bruno MASTELINCK au conseil municipal du 24 juin 2024

Point divers

Courrier du 15 mai 2024 de la sous-préfecture de Senlis.

Je demande au secrétaire de séance de joindre ce courrier dans le compte rendu de ce conseil municipal afin que nos administrés puissent en avoir connaissance.

Ils pourront alors juger pour eux même l'importance de son contenu.

Contrairement à ce qu'affirme monsieur Lavoisier, le déroulement des conseils, la rédaction procès-verbaux et les conditions d'exercices des droits des élus de l'opposition ne sont pas respectés.

En effet, Madame le sous-préfet de Senlis n'envoie pas de courrier de rappel à la loi au Maire d'une commune sans raisons.